Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 009-220900013-20260608-2026_CP_224-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 08 juin 2026

Présents :

Mme Christine TEQUI, M. Jean-Paul FERRE, M. Alain NAUDY, Mme Marie-France VILAPLANA, Mme Nicole QUILLIEN, M. Raymond BERDOU, Mme Véronique RUMEAU, M. Michel PICHAN, Mme Monique BORDES, M. Marc SANCHEZ, M. Philippe PUJOL, M. Jean-Noël VIGNEAU, Mme Géraldine PONS

Délibération N°2026_CP_224

ECLAIRAGE PUBLIC ET EXTENSIONS DE RESEAUX TRANCHE 1 TRAVAUX 2026

Vu l'article L.3211-2 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2024_CD_063 du 28 octobre 2024, qui donne compétence à la Commission Permanente,

Considérant que le Conseil Départemental attribue annuellement une subvention au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09) en matière d'éclairage public et d'extension de réseau, selon les critères suivants :

- 50% du montant des travaux pour les extensions, plafonné annuellement par commune à 15 000€,

- 50% du montant des travaux pour l'éclairage public, plafonné annuellement par commune selon le nombre d'habitants, comme précisé ci-dessous :

Nombre d'habitants par commune	**Plafonds éligibles d'aides en matière d'éclairage public**	**Subvention maximale allouée** **50 %**
< 1 000 habitants	15 000 €	7 500 €
de 1 000 à 3 000 habitants	20 000 €	10 000 €
de 3 000 à 5 000 habitants	25 000 €	12 500 €
de 5 000 à 7 000 habitants	35 000 €	17 500 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026
ID : 009-220900013-20260608-2026_CP_224-DE

≥ 7 000 habitants	50 000 €	25 000 €
EPCI	15 000 €	7 500 €

Considérant que lors du vote du Budget Départemental 2026, une autorisation de programme de 600 000 € a été inscrite sur le Chapitre 905 Fonction 514 Nature 2041582 du Budget Départemental au titre du Programme "Éclairage Public".

Considérant que le montant total des travaux proposés s'élève à 554 000 €, ce qui correspondrait à une subvention départementale globale de 277 000 €,

Considérant que Monsieur Jean-Paul FERRE, Président du SDE09, ne participe ni à l'examen ni au vote de ce dossier le concernant,

Vu le rapport de Madame la Présidente,
La Commission Permanente du Conseil Départemental décide :

Article 1 : D'approuver l'attribution d'une subvention de 277 000 € au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège au titre de la «1ière programmation 2026 éclairage public et extension de réseaux», pour un montant global de travaux de 554 000 €.

Article 2 : D'approuver le versement d'un acompte de 30 % de la subvention au démarrage des travaux. La pièce justificative nécessaire pour déclencher son versement sera un ordre de service ou une situation de travaux.

Article 3 : D'approuver le versement des acomptes ultérieurs et du solde de la subvention au prorata des dépenses justifiées sur présentation du tableau récapitulatif des dépenses opération par opération.

Article 4 : D'imputer cette aide sur le Chapitre 905 Fonction 514 Nature 2041582 du Budget Départemental au titre du Programme « Éclairage Public », sur l'Autorisation de Programme 2026 de 600 000 €.

Article 5 : D'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

Christine TEQUI
Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège
9 juin 2026